

PRINCIPALES VICTIMES DE L'ARBITRAIRE POLITIQUE ET JUDICIAIRE AU CAMEROUN



Marafa Hamidou YAYA

ATANGANA MEBARA

Me Abdoulaye HARISSOU

Zacchaeus FORJINDAM

IYA Mohammed



Aboubakary SIDIKI

Polycarpe ABAH ABAH

OLANGUENA AWONO

Yves Michel FOTSO

Ahmed ABBA

Les chiffres ont été rendus publics le mardi 28 juillet 2020, par le Tribunal Criminel Spécial (TCS).

Au regard de la multiplicité des détournements de deniers publics, le gouvernement camerounais a décidé de créer, au début des années 2010, le **Tribunal criminel spécial** (TCS). Selon la loi N02011/028 du 14 décembre 2011, cette instance juridictionnelle a été mise sur pied pour réprimer les infractions de détournements de deniers publics, et celles dites connexes, prévues par le Code pénal et les conventions internationales ratifiées par le Cameroun, telles que la corruption, le blanchiment des capitaux etc.

En quasiment 10 ans d'existence, le TCS affiche un bilan plutôt encourageant. En effet dans un rapport publié le mardi 28 juillet 2020, dont nos confrères de l'agence de presse chinoise, **Chine Nouvelle** ont eu copie, il est précisé qu'entre 2012 et juillet 2020, le Cameroun a récupéré la somme de **9 milliards de FCFA**, dans le cadre de ses efforts de lutte contre la corruption.

«Le rapport indique que cet argent a été récupéré grâce aux enquêtes et opérations menées par le Tribunal Criminel Spécial, une instance spéciale chargée de la répression des grands crimes économiques, notamment le détournement de fonds publics», peut-on lire sur la plateforme numérique de Chine Nouvelle.

Toujours selon le rapport sus-évoqué, le TCS a rendu 216 jugements depuis sa création en 2011, puis son opérationnalisation effective en 2012.

[CIN](#)
